

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGASNOU

L'an deux mille dix-sept le vingt-trois mars, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGASNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, à 14h00.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **23**
Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2017

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le 27/03/2017

Présents : BERNARD Nathalie, LE RUZ Hervé JENKINS Catherine, LE DRU Vanessa, DESMARRES Thierry, RIVIERE Jean-Louis, REGUER Françoise, GOURVIL Nadine, VOGEL François, LAMANDA Jean-René, LANCIEN Véronique, MERKELBAGH Patrick, TANGUY Yvon, LE DOARE Martine, ORSI Jacques.

Absent excusé : CHOQUER Alain, OUDIN Laurence, PEYRE Annie, STRASSER Didier, JEGADEN Chantal, CHARLES Claude, KERDONCUFF François, CHATARD Céline.

Pouvoirs CHOQUER Alain à BERNARD Nathalie, PEYRE Annie à GOURVIL Nadine, STRASSER Didier à LE DRU Vanessa, CHARLES Claude à RIVIERE Jean-Louis, CHATARD Céline à LE DOARE Martine.

Secrétaire de séance : RIVIERE Jean-Louis

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 15

Pouvoirs : 5

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 février 2017.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le compte rendu de la séance leur a été transmis sous forme d'extrait du registre des délibérations joint à leur convocation à la présente séance.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 16 février 2017

2. Budget général – Compte de gestion 2016

Monsieur le Trésorier donne le détail des comptes et du résultat constaté.

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget général de la commune pour 2016.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
CONSTATE la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget général de la commune pour l'année 2016,
APPROUVE le compte de gestion 2016.

3. Budget Général de la Commune : approbation du compte administratif 2016

Les documents budgétaires ont été examinés en Commission des Finances du 14 mars 2017.

Madame le Maire présente le compte administratif 2016 et donne une synthèse du résultat global de clôture. Celui-ci étant passé de :

- 2015 :	1 389 741.58 €
- 2016 :	1 872 561.10 €

Cette progression s'explique en partie grâce à des recettes exceptionnelles (FPIC, reprise des études du PLU) mais surtout grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré des augmentations liées aux transferts de compétences et dans un contexte de diminution de certaines recettes (dotations de l'Etat, compensation de fiscalité).

La collectivité a veillé à maîtriser les dépenses de personnel à effectif constant malgré l'intégration des personnels des écoles et le recours à des intervenants extérieurs pour assurer les TAP.

Les dépenses de fournitures ont également été contenues voire diminuées grâce à la réalisation de marchés et mise en concurrence notamment sur les postes : carburants, combustibles, fournitures administratives et dépenses alimentaires.

Monsieur Tanguy souligne une importante différence entre les prévisions de travaux et les réalisations. Seulement 27 % de réalisations. Cette mauvaise prévision correspond selon lui à une mauvaise gestion. Pour mémoire il rappelle que dans les précédents mandats ils réalisaient de 80 à 90 % de leurs prévisions.

Par ailleurs l'importance des travaux non réalisés est comparable à l'excédent global.

Mme le Maire explique qu'effectivement le démarrage des opérations programmées notamment la rénovation de la mairie et de la salle omnisports ont été retardées ce qui a pu avoir un impact sur le résultat d'investissement.

Cependant le résultat de fonctionnement quant à lui est particulièrement bon puisqu'il dépasse le million d'euros grâce aux économies réalisées et à une bonne maîtrise des dépenses.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE avec 4 votes CONTRE (Y. Tanguy, M le Doare, J. Orsi, C. Chatard) le compte administratif 2016 du budget général, Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote, la présidence de séance est assurée par Mr Le Ruz.

4. Budget annexe Assainissement. Compte de gestion 2016.

Monsieur le Trésorier donne le détail des comptes et du résultat constaté.

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe Assainissement pour l'année 2016.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe Assainissement de l'année 2016,

APPROUVE le compte de gestion 2016.

5. Budget Annexe Assainissement : approbation du compte administratif 2016.

Madame le Maire présente le compte administratif 2016.

Monsieur Tanguy déplore qu'il n'y ait pas eu plus de travaux avant le transfert de compétence ce qui aurait permis de réduire l'excédent transféré à Morlaix Communauté. En effet selon lui ce montant est le fruit des redevances versées par les abonnés et il aurait été préférable que cette somme reste affectée à des travaux sur la commune.

Pour Mme le Maire le transfert va justement permettre grâce à un lissage dans le temps de diminuer le coût de l'assainissement dans notre commune.

Mme le Maire précise que les programmations de travaux se poursuivent au niveau des réunions de secteurs et que les élus de Plougasnou veillent à ce que les investissements nécessaires soient bien inscrits.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE avec 4 votes CONTRE (Y. Tanguy, M le Doare, J. Orsi, C. Chatard) le compte administratif 2016 du budget annexe Assainissement, Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote, la présidence de séance est assurée par Mr le Ruz.

6. Budget annexe Terenez. Compte de gestion 2016.

Monsieur le Trésorier donne le détail des comptes et du résultat constaté.

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe de Terenez.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe Terenez de l'année 2016,

APPROUVE le compte de gestion 2016.

7. Budget Annexe Port de Terenez : approbation du compte administratif 2016.

Madame le Maire présente le compte administratif 2016.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe Terenez, Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote, la présidence de séance est assurée par Mr Le Ruz.

8. Budget annexe Camping. Compte de gestion 2016.

Monsieur le Trésorier donne le détail des comptes et du résultat constaté

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe Camping.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe Camping de l'année 2016,

APPROUVE le compte de gestion 2016.

9. Budget Annexe Camping : approbation du compte administratif 2016

Madame le Maire présente le compte administratif 2016.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2016 du budget annexe Camping, Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote, la présidence de séance est assurée par Mr Le Ruz.

10. Budget annexe Lotissement . Compte de gestion 2016.

Monsieur le Trésorier donne le détail des comptes et du résultat constaté

Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe Lotissement.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe Lotissement de l'année 2016,

APPROUVE le compte de gestion 2016.

11. Budget Annexe Lotissement : approbation du compte administratif 2016

Madame le Maire présente le compte administratif 2016.

Au vu de la subvention de Morlaix Communauté, Mr Tanguy souhaite que les travaux prévus aux marchés soient réalisés cette année.

En cas de diminution de prix de vente au m² Mr Tanguy craint que cela n'entraîne une distorsion entre les personnes ayant déjà acheté un lot et les nouveaux acquéreurs. Cette subvention pourrait être affectée à apporter des améliorations dans le lotissement.

Il s'étonne du déficit d'investissement constaté.

Mr le Trésorier rappelle que ce déficit correspond en investissement aux opérations de stocks et aux stocks de terrains restant à vendre.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE avec 3 ABSTENTIONS (Y. Tanguy, M. Le Doare, C. Chatard), le compte administratif 2016 du budget annexe Lotissement, Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote, la présidence de séance est assurée par Mr Le Ruz.

12. Budget Général de la Commune : compte administratif du budget général 2016 - RESULTATS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des résultats du compte administratif dudit budget qui fait apparaître pour l'année 2016 :

- un excédent de fonctionnement de :	1 144 844.77 €
- un excédent d'investissement de :	727 716.33 €
Soit un résultat cumulé de	1 872 561.10 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

APPROUVE les résultats du compte administratif présenté ci-dessus.

13. Budget Annexe Assainissement : compte administratif du budget annexe Assainissement 2016 - RESULTATS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des résultats du compte administratif dudit budget qui fait apparaître pour l'année 2016 :

- un excédent de fonctionnement de :	188 636.40 €
- un excédent d'investissement de :	53 844.57 €
Soit un résultat cumulé de	242 480.97 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

APPROUVE les résultats du compte administratif présenté ci-dessus.

14. Transfert de la compétence » Assainissement Collectif » - Transfert des résultats du budget annexe « Assainissement Collectif » de la commune de Plougasnou à Morlaix Communauté.

Conformément aux engagements pris lors du transfert de la compétence « assainissement collectif », il est proposé de transférer les résultats du budget annexe « assainissement collectif » de la commune au budget annexe « assainissement collectif » de Morlaix Communauté.

Vu les articles L1321 et L2224 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 septembre 2016 portant approbation des statuts de Morlaix Communauté,

Vu les résultats de l'exécution budgétaire 2016 du budget annexe Assainissement de la collectivité,

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : avec 4 votes CONTRE (Y. Tanguy, M. Le Doare, J. Orsi, C. Chatard), décide :

D'ADOPTER le principe de la reprise des résultats qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits,

D'INTEGRER dans le budget Principal de la commune les résultats suivants du budget annexe « Assainissement collectif » :

001 Excédent d'Investissement : 53 844.57 €
002 Excédent de Fonctionnement : 188 636.40 €

DE PROCEDER aux écritures comptables nécessaires au transfert à la Communauté d'Agglomération des résultats repris au budget principal de la commune de Plougasnou,

1068 Investissement Dépenses : 53 844.57 €
678 Fonctionnement dépenses : 188 636.40 €

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier notamment le procès-verbal de mise à disposition dans le cadre du transfert de la compétence « assainissement collectif ».

15. Consolidation des résultats 2016 de la commune de Plougasnou

Lors d'une décision modificative votée en avril 2016 (en abondant les comptes 002 et 001), le Conseil Municipal a souhaité intégrer les résultats du budget commerce dissous, comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultats de clôture au 31/12/2016	16 288.49 €	-15 757.76 €

Ce qui donnait en résultat consolidé 2016 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultats de clôture COMMUNE au 31/12/2016	1 144 844.77	727 716.33
Reprise des résultats du BA COMMERCE au 31/12/2016	16 288.49	-15 757.76
RESULTATS CONSOLIDES AU 31/12/2016	1 161 133.26 €	711 958.57 €

Cependant après rapprochement avec la trésorerie, une erreur a été constatée au niveau de la reprise des résultats de clôture du budget annexe commerce.

Les bons résultats du budget annexe commerce sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultats de clôture au 31/12/2016 du budget COMMERCE	-3270.73 €	-11 441.97 €

En conséquence, il y a lieu de corriger le résultat consolidé 2016 afin de faire une bonne reprise des résultats sur le budget primitif 2017 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultats de clôture COMMUNE au 31/12/2016	1 144 844.77	727 716.33
Reprise des résultats du BA COMMERCE au 31/12/2016	-3270.73	-11 441.97
RESULTATS CONSOLIDES AU 31/12/2016	1 141 574.04 €	716 274.36 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire ainsi que Monsieur le Trésorier à :

- Procéder à toutes les opérations comptables afin de rectifier l'intégration des résultats de clôture du budget annexe commerce dans le budget Commune
- Reprendre les bons résultats consolidés de clôture 2016 dans le budget primitif 2017 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultats de clôture au 31/12/2016 à intégrer au BP 2017	1 141 574.04 €	716 274.36 €

16. Budget Général de la Commune : affectation du résultat cumulé du budget 2016 et transfert de son résultat au budget 2017

Le Conseil doit délibérer sur l'affectation du résultat cumulé du budget de l'année 2016 :

- un excédent de fonctionnement de : **1 141 574.04 €**
- un excédent d'investissement de : **716.274.36 €**
- Soit un résultat cumulé de 1 857 848.40 €**

Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2017 de la manière suivante :

- L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 1068 en section d'investissement à hauteur de : **1 141 574.04 €**
- L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de : **716 274.36 €**

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

VALIDE et AFFECTE les opérations comptables sus énoncées pour l'exercice 2017.

17. Budget Annexe Port de Terenez : compte administratif 2016 - RESULTATS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des résultats du compte administratif dudit budget qui fait apparaître pour l'année 2016 :

- un excédent de fonctionnement de : **34 801.68 €**
- un besoin de financement en investissement de : **688.64 €**
- Soit un résultat cumulé de 34 113.04 €**

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,

APPROUVE les résultats du compte administratif présenté ci-dessus.

18. Budget Annexe Port de Terenez : affectation du résultat cumulé du budget 2016 et transfert de son résultat au budget 2017

Le Conseil doit délibérer sur l'affectation du résultat cumulé du budget de l'année 2016 :

- un excédent de fonctionnement de :	34 801.68 €
- un besoin de financement en investissement de :	688.64 €
Soit un résultat cumulé de	34 113.04 €

Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2017 de la manière suivante :

- L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement à hauteur de :
34 801.68 €

- Le besoin de financement en investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de :
688.64 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : **à l'unanimité,**
VALIDE et AFFECTE les opérations comptables sus énoncées pour l'exercice 2017.

19. Budget Annexe Camping : compte administratif 2016 - RESULTATS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des résultats du compte administratif dudit budget qui fait apparaître pour l'année 2016 :

- un excédent de fonctionnement de :	4 841.65 €
- un excédent d'investissement de :	24 024.35 €
Soit un résultat cumulé de	28 866.00 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
APPROUVE les résultats du compte administratif présenté ci-dessus.

20. Budget Annexe Camping : affectation du résultat cumulé du budget 2016 et transfert de son résultat au budget 2017

Le Conseil doit délibérer sur l'affectation du résultat cumulé du budget de l'année 2016 :

- un excédent de fonctionnement de :	4 841.65 €
- un excédent d'investissement de :	24 024.35 €
Soit un résultat cumulé de	28 866.00 €

Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2017 de la manière suivante :

- L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement à hauteur de :
4 841.65 €

- L'excédent d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de :
24 024.35 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : **à l'unanimité,**
VALIDE et AFFECTE les opérations comptables sus énoncées pour l'exercice 2017.

21. Budget Annexe Lotissement : compte administratif 2016 - RESULTATS

Madame le Maire fait part à l'assemblée des résultats du compte administratif dudit budget qui fait apparaître pour l'année 2016 :

- un excédent de fonctionnement de :	236 779.15 €
- un déficit d'investissement de :	243 647.21 €
Soit un résultat cumulé de	- 6 868.06 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
APPROUVE les résultats du compte administratif présenté ci-dessus.

22. Budget Annexe Lotissement : report des résultats du budget 2016 au budget 2017

Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2017 de la manière suivante :

- L'excédent de fonctionnement est reporté à l'article 002 en section de fonctionnement à hauteur de :
236 779.15 €

- Le déficit d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de :
243 647.21 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
VALIDE le report des résultats 2016 au BP 2017.

23. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

Compte tenu de bases déjà élevées et malgré des taux moins élevés que les moyennes départementales et régionales pour les communes de même strate, il est proposé de maintenir inchangés les taux d'imposition pour 2017, soit :

- taxe d'habitation : 12,96 %
- taxe foncière (bâti) : 19.45 %
- taxe foncière (non bâti) : 42.40 %

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour 2017 :

- taxe d'habitation : 12,96 %
- taxe foncière (bâti) : 19.45 %
- taxe foncière (non bâti) : 42.40 %

24. Budget Primitif de la Commune – année 2017

Le projet de budget a été présenté en commission des finances le 14/03/2017.

Mme le Maire donne le détail des dépenses et recettes pour l'année 2017 selon le document joint aux conseillers.

La Section de FONCTIONNEMENT s'élève à :	3 470 000.00 €
La Section d'INVESTISSEMENT s'équilibre à	<u>3 500 000.00 €</u>
Soit un TOTAL de	6 970 000.00 €

Arrivée de Monsieur Claude Charles

Mme le Maire poursuit en donnant le détail des dépenses d'investissement :

ETUDES

2031	Frais d'études		26 000,00
	Réserves incendie	20000	
	Faisa Chaufferie Bois	6000	
	ADAP	18000	

ACQUISITIONS

2111	Terrain nus		92 300,00
	Rue F.Charles	72 300,00	
	régul emprises	20 000,00	

2138	Constructions		
		150 000,00	150 000,00

21571	Matériel roulant		99 800,00
	remorque	15 000,00	
	Tracteur épareuse	62 000,00	
	caisson	6 600,00	
	Porte outils	16 200,00	

21578	Autres matériels		22 000,00
	petit materiel	12 000,00	
	signalisation	10 000,00	
	Divers		

2183	matériel bureau informatique		19 660,00
	equi infor Kerenot	1 500,00	
	logiciel ST	4 100,00	
	Imprim couleur ST	330,00	
	disques durs ext ST	360,00	
	Video proj ecole	1 120,00	
	renouv postes ecoles	1 500,00	
	Photocopieur mairie	10 000,00	
	urnes	750,00	

2184	Mobilier		81 500,00
	WC St Samson	41 000,00	
	pique nique St Samson	6 500,00	
	bornes camping car	20 000,00	
	Structures jeux	6 000,00	
	Cantine	4 000,00	

	Four SDF	4 000,00	
2188	Autres immo corporelles		10 000,00
	TRAVAUX		
2 312	Terrains		72 000,00
	Pelouse metairie	50 000,00	
	Mur Metairie	7 000,00	
	Ancien terrain (main courante, pare-ballon)	15 000,00	
2313	Constructions Aménagements		1 914 110,00
	St Samson		
	Etude	1 530,00	
	trx	7 500,00	
	Cimetière		
	Etude	1 220,00	
	trx	23 500,00	
	Cale de St Jean		
	Etude	1 530,00	70 110
	trx	15 000,00	
	Place de l'Eglise		
	Etude	1 530,00	
	Trx	15 000,00	
	Espace P de Coubertin		
	Etude	3 300,00	
	Pôle services publics	41 000,00	
	hangar ST	110 000,00	
	Boules Plombées	87 500,00	
	rénovation Mairie	162 500,00	
	salle Omnisports		
		1 235	
	trx	000,00	
	etudes divers	76 000,00	
	vestiaires anc terrain foot	3 000,00	
	Logt ec bourg	66 000,00	
	ST	6 000,00	132 000,00
	Salle municipale	25 000,00	
	Ecoles	22 000,00	

divers trx sur bâtiments	10 000,00	
2315 Immo en cours		857 916,43
Voirie		
Aménagements de voirie (rue du Port, kermouster)	425 000,00	
Aménagement rue F Charles	21 000,00	
marché Programme voirie	250 000,00	
enrochements	50 000,00	
SDAP		
TPAE	6 900,00	
effacement reseaux		
Rues du Port / du Méjou	60 000,00	
renovation éclairage public	42 000,00	
Avances forfaitaires	3 016,43	
TOTAL chap 23		2 844 026,43

Monsieur Tanguy souligne le mauvais taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétées en 2016.

Selon lui l'autofinancement dégagé est faussé par ce mauvais taux de réalisation et des recettes exceptionnelles qui ont gonflé artificiellement le budget global notamment la reprise des excédents d'assainissement.

Monsieur Tanguy constate une augmentation des dépenses de personnel alors que parallèlement des compétences communales sont transférées à Morlaix Communauté (port du Diben PLU, assainissement). Est-il prévu en compensation de transférer du personnel à Morlaix Communauté ou de gérer par notre personnel ces dossiers transférés et donc de voir les charges de personnel allégées directement ou indirectement ?

A ces questions Mme le Maire répond que conformément à la réglementation, les personnels communaux n'étant pas affectés à temps complet aux compétences transférées, ceux-ci ne peuvent être transférés à l'agglomération.

Le schéma de mutualisation est en cours de réalisation afin de mettre en place des coopérations entre les communes et l'agglomération.

Par ailleurs dans un souci de bonne gestion, les dépenses de personnel sont contenues à effectif constant. L'augmentation constatée correspond uniquement à l'intégration des personnels des écoles, aux intervenants TAP et à la prise en charge directement par le budget général des dépenses de personnel affecté au camping, ce qui engendre par ailleurs un remboursement du budget annexe camping au budget général.

Dans ce contexte de baisse des dotations de l'Etat, Monsieur Tanguy souhaite qu'il y ait une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de conserver un auto fonctionnement suffisant pour continuer à investir sans réaliser d'emprunt ou augmenter els impôts.

Mme Le Maire répond que c'est justement ce à quoi elle s'attache. L'excédent de fonctionnement est supérieur au million. Il faut continuer à investir même en ayant recours à l'emprunt si besoin, ceci afin de créer de la richesse.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 votes CONTRE (Y. Tanguy, M. Le Doare, J.Orsi, C. Chatard)

APPROUVE le Budget Général 2017 de la commune.

Départ de Mr Le Ruz

25. Budget Annexe Port de Terenez – année 2017

Le projet de budget a été présenté en commission des finances le 14/03/2017.

Mme le Maire donne le détail des dépenses et recettes pour l'année 2017.

La Section de FONCTIONNEMENT s'élève à :	66 200.00 €
La Section d'INVESTISSEMENT s'équilibre à	<u>36 981.87 €</u>
Soit un TOTAL de	103 181.87 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Annexe du port de Terenez 2017 tel que présenté ci-dessus.

26. Budget Annexe Camping – année 2017

Le projet de budget a été présenté en commission des finances le 14/03/2017.

Mme le Maire donne le détail des dépenses et recettes pour l'année 2017.

La Section de FONCTIONNEMENT s'élève à :	80 850.00 €
La Section d'INVESTISSEMENT s'équilibre à	<u>35 100.00 €</u>
Soit un TOTAL de	115 950.00 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Annexe Camping 2017 tel que présenté ci-dessus.

27. Budget Annexe Lotissement – année 2017

Le projet de budget a été présenté en commission des finances le 14/03/2017.

Mme le Maire donne le détail des dépenses et recettes pour l'année 2017.

La Section de FONCTIONNEMENT s'élève à :	563 647.21 €
La Section d'INVESTISSEMENT s'équilibre à	<u>403 647.21 €</u>
Soit un TOTAL de	967 294.42 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Annexe Lotissement 2017 de la commune tel que présenté ci-dessus.

28. Contrats « Assurance des Risques Statutaires »

La collectivité a l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques.

Afin de couvrir l'ensemble des risques encourus, le CDG procèdera à la passation d'un marché public d'assurances dans l'entier respect des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment prise en son article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

DECIDE :

Article Unique :

La commune de Plougasnou charge le Centre de Gestion du Finistère de conclure un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL :
Décès, accidents de travail / maladies professionnelles, maladie ordinaire, congés de longue maladie / congés de longue durée, Maternité-Paternité-Adoption
- Agents non affiliés à la CNRACL :
Accident du travail / maladies professionnelles, maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2018

Régime du contrat : capitalisation.

29. Location 17 rue François Charles -Loyer maison SEITE – complément de tarifs

Le 2^e bureau du rez de chaussée de la maison Seité 17 rue François Charles vient de se libérer.

Les locataires du 1^{er} bureau souhaiteraient occuper tout le rez de chaussée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de fixer un loyer pour le rez de chaussée complet. Il est proposé la somme de 120 €.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le loyer du rez de chaussée complet de la maison Seité à 120 € par mois.

QUESTION ORALE

Question de Mr Tanguy

« *Réglementation de vitesse*

Lorsque vous descendez du bourg de Plougasnou vers le rondpoint de Kerbiguet vous avez le panneau de fin d'agglomération. D'une vitesse réglementée à 50 km/h vous pouvez passer à la vitesse de 90 km/h alors que vous arrivez sur un rond point. De la même manière lorsque vous remontez du Diben ou de Primel Trégastel votre vitesse est réglementée par des panneaux à 70 km/h et ce jusqu'à environ 200 m en dessous du rond point. La fin de signalisation à 70 km/h pourrait vous permettre de rouler à 90 km/h.

Je vous propose d'étendre la réglementation de 70 km/h entre la sortie d'agglomération et le panneau à 70 km/h installé au-delà du rond point vers Primel Trégastel et le Diben.

Afin de compléter la signalisation de part et d'autre du rond point y compris en direction de Kervescontou et compte tenu de l'aspect accidentogène du carrefour de Kerstéphan au niveau de la rocade je propose qu'une réglementation à 70 km/h soit installée en amont sur la rocade à 200 mètres du carrefour de Kerstéphan.

Le carrefour à l'intersection de la rocade et de la route de Pontplaincoat étant également accidentogène, le dispositif pourrait être étendu à partir de la sortie d'agglomération au niveau de Kervescontou.

L'étude de faisabilité et la mise en place de la nouvelle signalisation devra être confiée à l'Antenne Technique Départementale ».

Réponse de Mme Le Maire

«Consciente de la dangerosité de ces carrefours j'ai sollicité l'aide du département, compétent sur ces questions d'aménagement de voirie sur la RD, il y a déjà plus de un an pour revoir leur aménagement. Il y a beaucoup de demandes de ce type d'études sur l'ensemble du département et peu de budget. Je refais le point avec l'antenne technique de Morlaix afin de connaître leurs propositions d'aménagement.»